



## EFFECTIFS ACCUEILLIS ET AMENAGEMENT DES ESPACES

La détermination des modalités d'accueil des élèves dans les écoles et établissements scolaires dans le respect du protocole sanitaire en vigueur au 22 juin 2020 est un élément déterminant. La présente fiche présente des pistes de réflexion permettant d'organiser les espaces pour accueillir les élèves.

### Facteurs de dimensionnement

Il convient que chaque école et établissement établisse les modalités d'accueil des élèves à partir de la configuration des espaces et notamment des salles de classe (superficie, mobilier, etc.).

Tous les locaux et espaces peuvent être utilisés et particulièrement ceux susceptibles d'accueillir un groupe classe (préau, réfectoire, bibliothèque, CDI, salle polyvalente, gymnase, hall d'entrée, amphithéâtre, escalier, etc.).

Il convient également d'évaluer, avec la collectivité territoriale, les effectifs prévisionnels pour assurer l'accueil du public dans le respect du protocole sanitaire.

### Rappel des règles de distanciation physique

La règle indicative de surface de 4m<sup>2</sup> par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe, aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Dans les écoles élémentaires et les collèges, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection dans la classe. La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Dans les lycées, une distance minimale d'un mètre est respectée entre chaque personne dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.

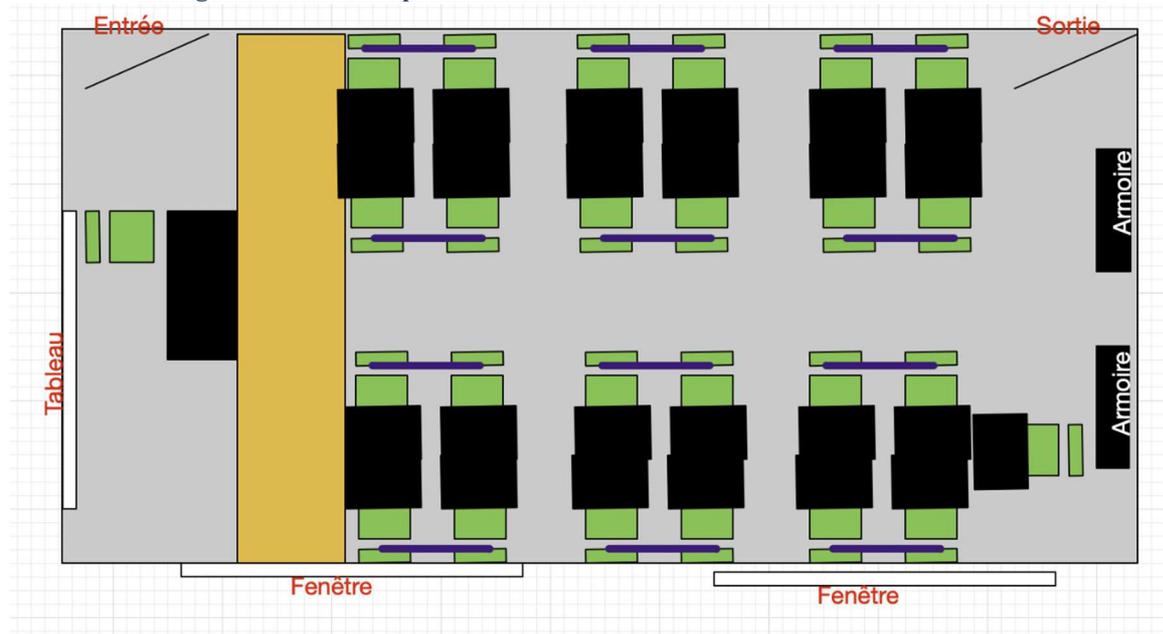


## Exemples de schémas d'aménagement des salles de classe

La présente fiche propose différents schémas d'aménagement des salles de classe respectueux de la règle de distanciation suivante : « au moins un mètre entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face ». La neutralisation d'un espace d'un mètre de largeur entre le bureau du professeur et les élèves (matérialisée par un rectangle jaune dans les schémas) n'est pas obligatoire ; elle permet en revanche à l'enseignant d'évoluer dans sa zone sans être dans l'obligation de porter un masque. A l'école élémentaire et au collège, lorsque les conditions matérielles ne permettent absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, l'utilisation de l'espace pourra être optimisée en s'inspirant de ces modèles.

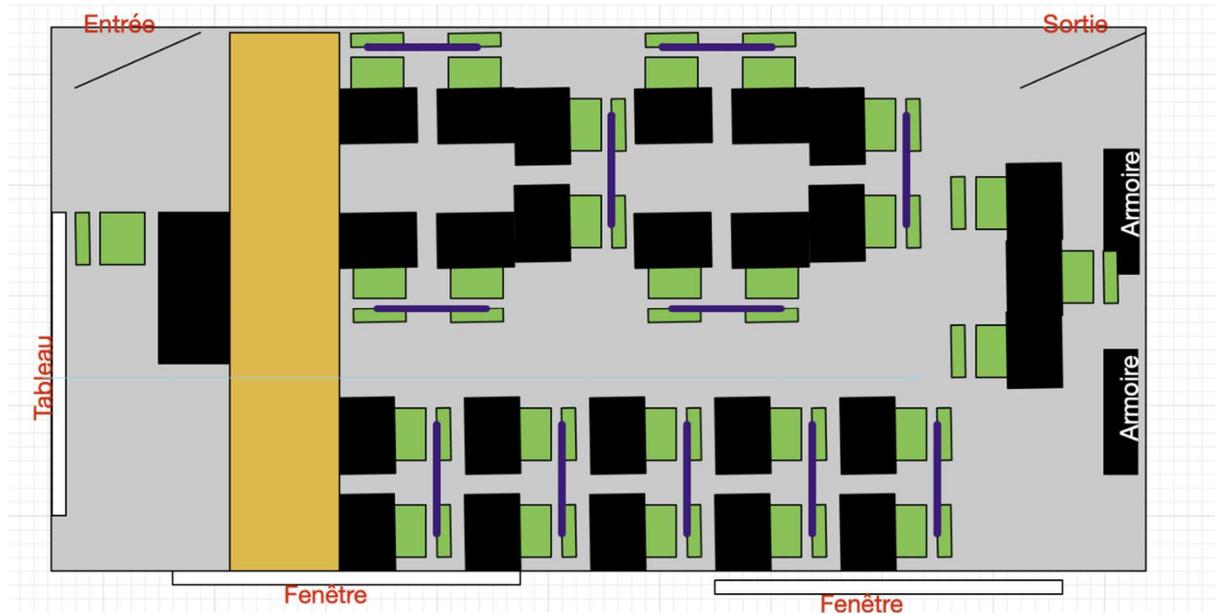
### 1) Salle de 50 m<sup>2</sup> (fourchette basse de la surface des salles de classe) avec tables individuelles

Configuration n°1 : capacité de 25 élèves, utilisation de 25 tables individuelles

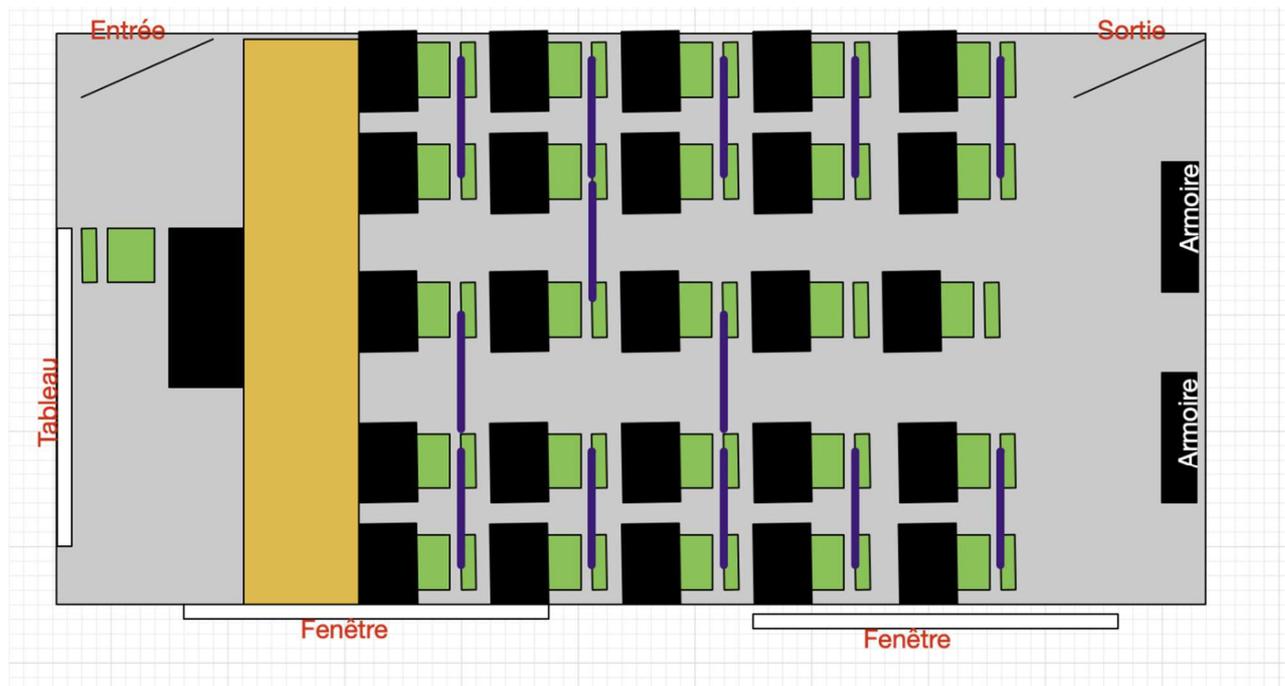




Configuration n°2 : capacité de 25 élèves, utilisation de 25 tables individuelles

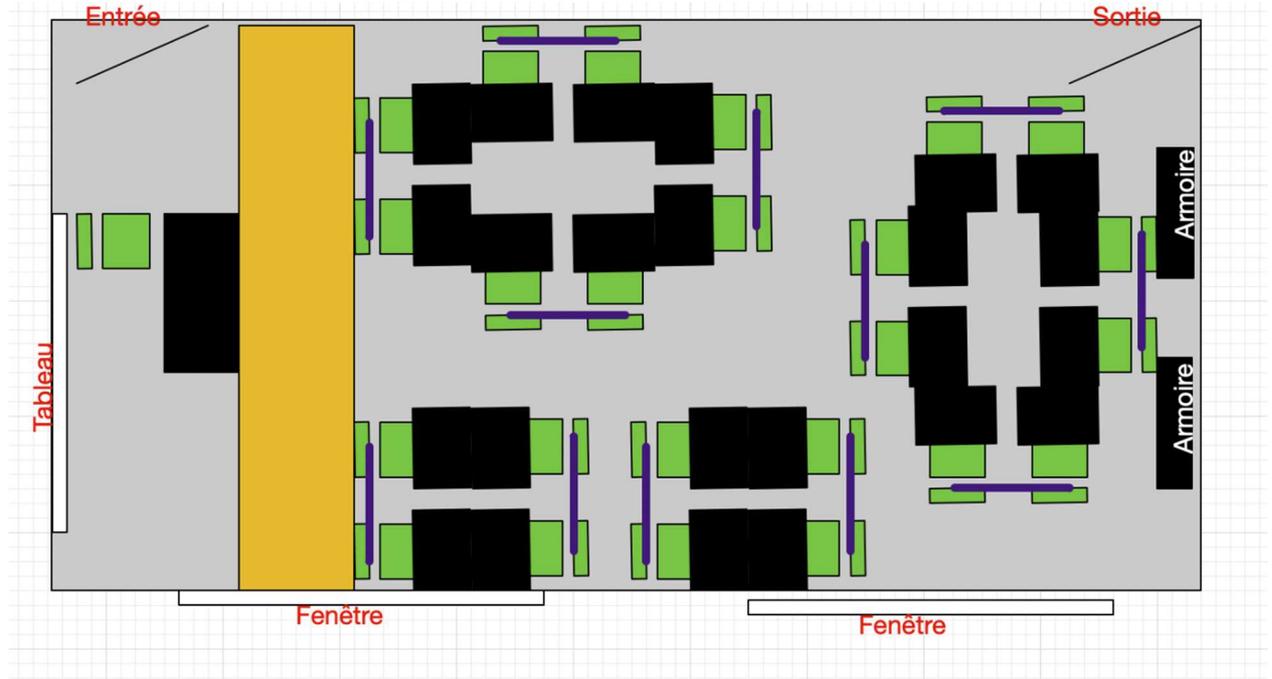


Configuration n°3 : capacité de 25 élèves, utilisation de 25 tables individuelles



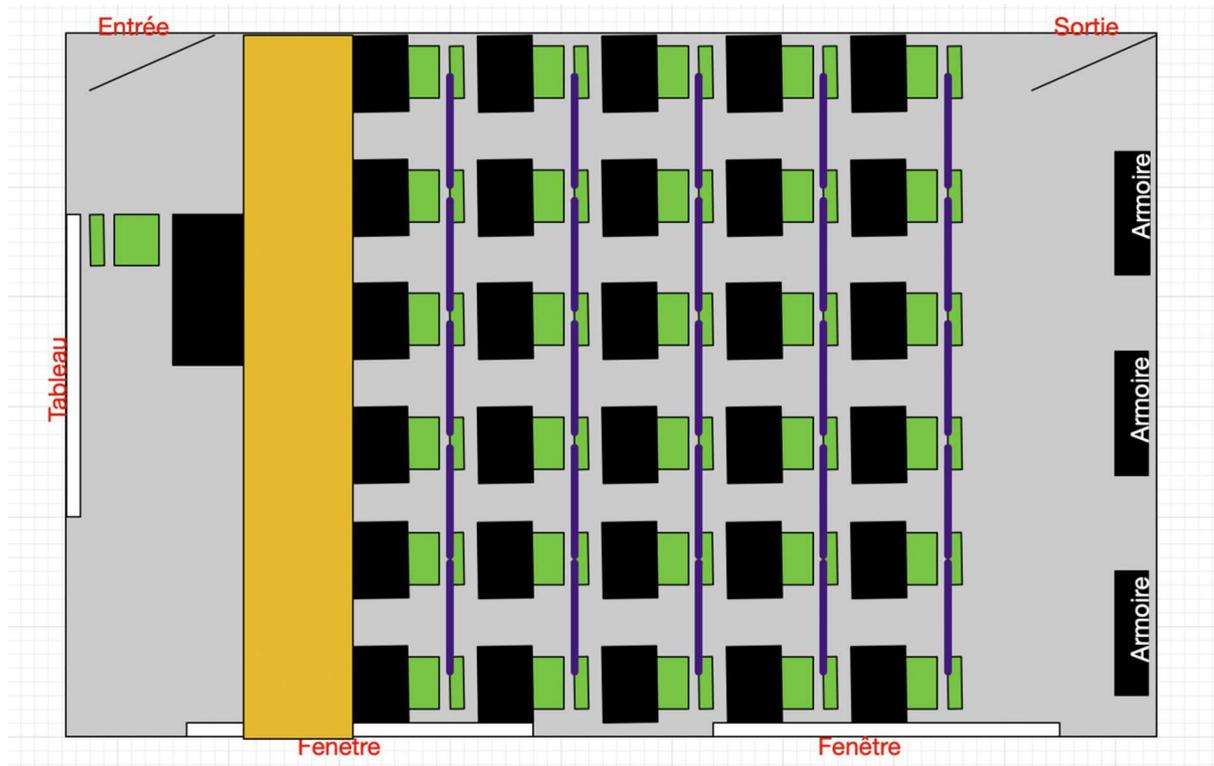


Configuration n°4 : capacité de 24 élèves, utilisation de 24 tables individuelles



2) Salle de 65 m<sup>2</sup> (fourchette haute de la surface des salles de classe) avec tables individuelles

Configuration n°5 : capacité de 30 élèves, utilisation de 30 tables individuelles

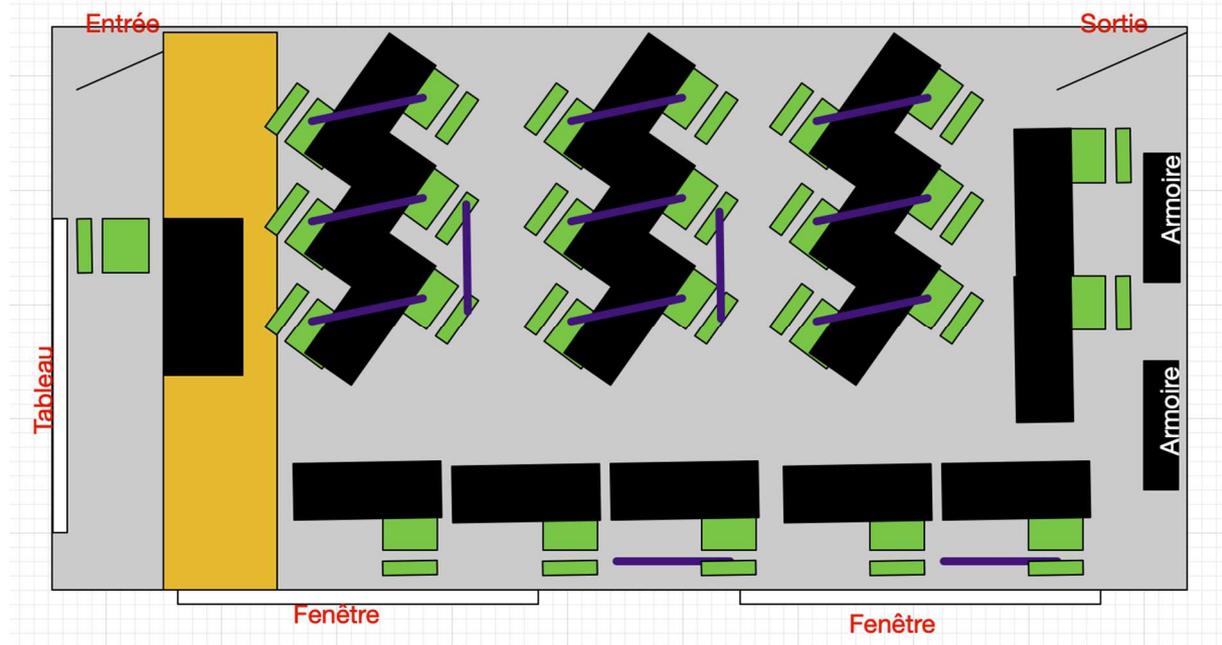




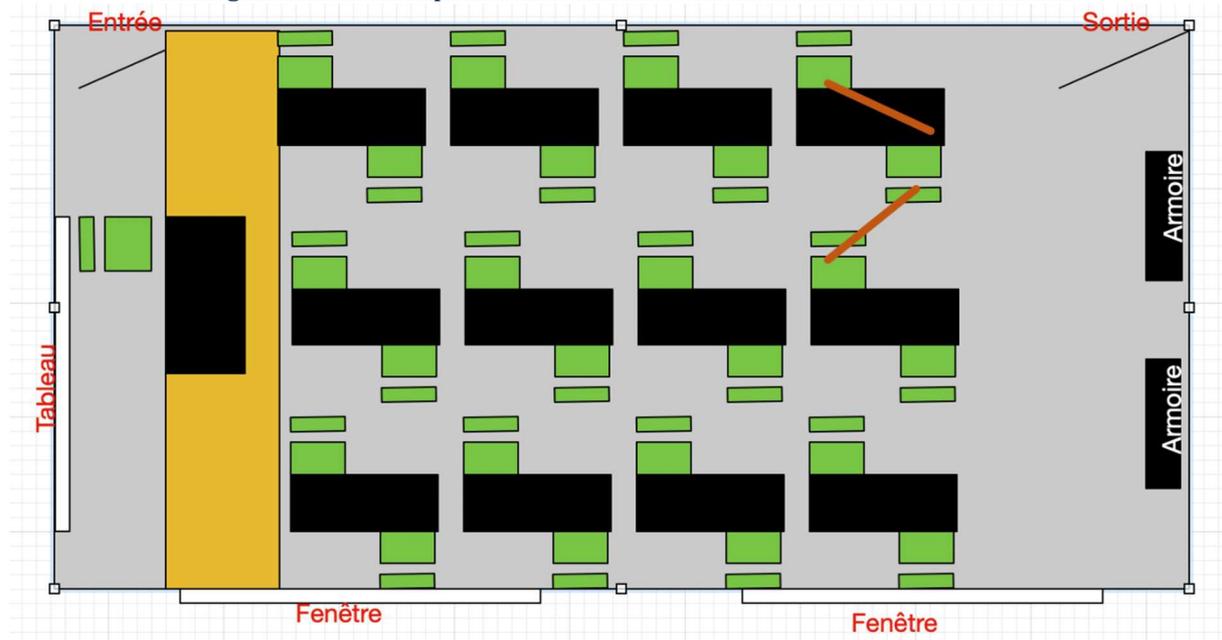
3) Salle de 50 m<sup>2</sup> (fourchette basse de la surface des salles de classe) avec tables doubles

Les capacités indiquées pour chacune des configurations ci-dessous peuvent être augmentées par l'utilisation de tables individuelles en complément.

Configuration n°6 : capacité de 25 élèves, utilisation de 16 tables doubles



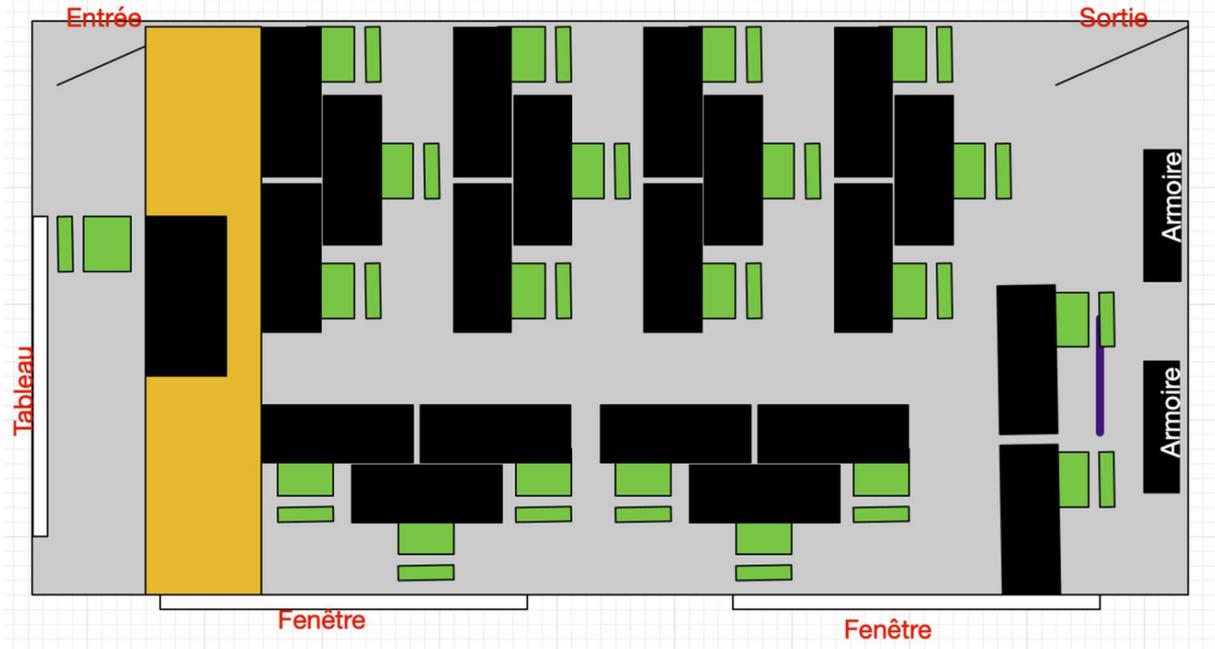
Configuration n°7 : capacité de 24 élèves, utilisation de 12 tables doubles



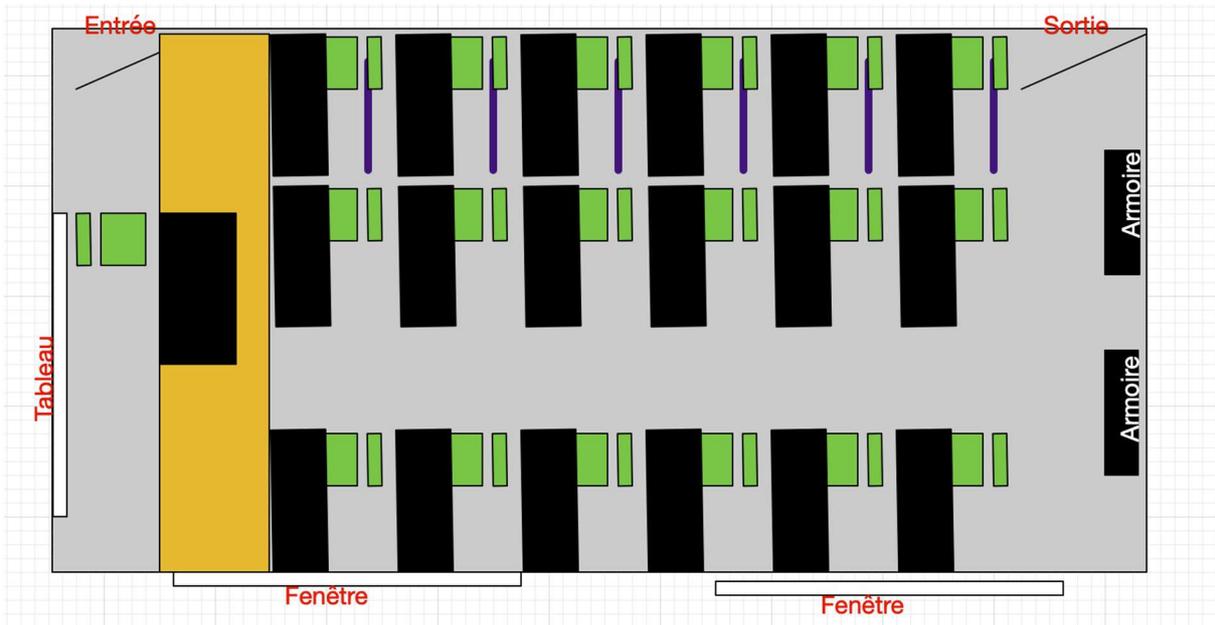


FICHE N°1 : EFFECTIFS

Configuration n°8 : capacité de 20 élèves, utilisation de 20 tables doubles



Configuration n°9 : capacité de 18 élèves, utilisation de 18 tables doubles

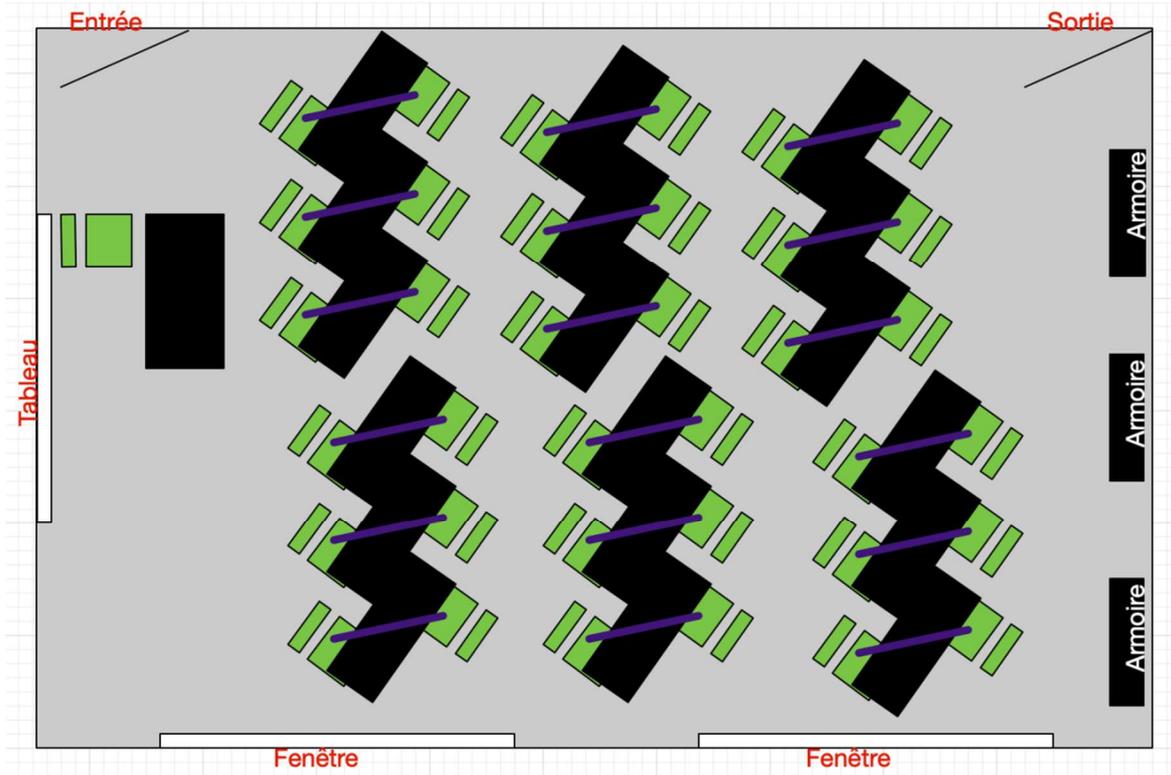


Cette configuration peut permettre d'accueillir un nombre d'élèves significativement plus important par l'utilisation de tables individuelles entre deux rangées.



4) Salle de 65 m<sup>2</sup> (fourchette haute de la surface des salles de classe) avec tables doubles

Configuration n°10 : capacité de 36 élèves, utilisation de 18 tables doubles





## FICHE N°2 : NETTOYAGE ET DESINFECTION

### Mesures à appliquer

- ❖ Le nettoyage des sols et grandes surfaces est réalisé au minimum une fois par jour selon les modalités habituelles.
- ❖ Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les espaces d'enseignements et les espaces communs est réalisé au minimum **une fois par jour** en utilisant un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées.
- ❖ Accorder une attention particulière à l'hygiène des toilettes (destinées au personnel et aux élèves).
- ❖ **Nettoyer et désinfecter les tables du réfectoire après chaque service.**
- ❖ En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5 % de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide) peut être utilisée. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface :
  - suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel ;
  - l'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires ;
  - rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.
- ❖ Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.
- ❖ Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- ❖ Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- ❖ Éviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).



## FICHE N°2 : NETTOYAGE ET DESINFECTION

- ❖ L'utilisation d'un aspirateur est possible, pour les surfaces le nécessitant, en maintenant une aération des locaux.
- ❖ Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.
- ❖ Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

### Actions complémentaires

- ❖ Équiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- ❖ Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- ❖ Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- ❖ Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, etc.).

### Recommandations pour la protection des personnels réalisant le nettoyage/désinfection des locaux

- ❖ Porter des gants imperméables pour protéger les mains.
- ❖ Réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon lorsque les gants sont retirés.
- ❖ Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent puis séchés, ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin.
- ❖ Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port de gants.
- ❖ Retirer les vêtements et le masque grand public et les laver une fois les opérations de nettoyage/désinfection complétées.



## Mesures à appliquer

### Sanitaires

- ❖ Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves du même groupe en école primaire et au collège. Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires au lycée doit être limité afin de respecter la distanciation physique.
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains après l'usage des WC.
- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains à usage unique ou le séchage à l'air libre, proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains collectifs*).
- ❖ S'assurer du nettoyage quotidien et de la désinfection quotidienne des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

### Vestiaires

- ❖ Respecter le principe de distanciation physique.
- ❖ Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre (*sauf entre élèves de même classe ou du même groupe à l'école primaire et au collège*).
- ❖ Étaler les plages horaires d'arrivée et départ.
- ❖ Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.
- ❖ Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.
- ❖ Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 minutes au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.



## **FICHE N°3 : SANITAIRES**

### **Salles de douche**

- ❖ Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes dans les douches afin de respecter le principe de distanciation physique.
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les douches.
- ❖ Aérer fréquemment les douches et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (une attention particulière est portée aux pommeaux de douche).



## FICHE N°4 : ACCUEIL DES ELEVES

### Mesures à appliquer

- ❖ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ❖ Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition.
- ❖ Port du masque pour les collégiens et les lycéens si les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.
- ❖ Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'établissement ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique. Il pourra évoluer au cours de la journée.
- ❖ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière, etc.) en collaboration étroite avec la collectivité, afin, notamment, de s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ❖ Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.  
Dans le cas de figure où cette division n'est pas possible, les mesures indiquées ci-dessus s'appliquent avec une vigilance accrue sur le respect de la distanciation physique des arrivants.
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, etc.).
- ❖ Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ❖ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile, etc.), en lien étroit avec les collectivités territoriales, afin de tenir compte des possibilités des transports scolaires.
- ❖ Communiquer avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée pour éviter un engorgement à l'entrée.
- ❖ **L'accès aux locaux aux personnes externes à l'école et l'établissement est de nouveau permis sous réserve du respect du port du masque et après avoir réalisé une hygiène des mains.**



## **FICHE N°4 : ACCUEIL DES ELEVES**

- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, sous la surveillance d'un adulte à l'école.
- ❖ Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site Internet, etc.): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.



## Mesures à appliquer

- ❖ La salle de classe en école maternelle est aménagée sans rechercher une distanciation physique stricte entre les élèves.
- ❖ Dans les écoles élémentaires et les collèges, la salle de classe est aménagée de manière à respecter une distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection dans la classe.
- ❖ Dans les lycées, la salle de classes est aménagée de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre l'enseignant et les élèves et entre élèves.
- ❖ La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).
- ❖ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- ❖ Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes. Le format « 1 classe = 1 salle » doit être privilégié.
- ❖ Port du masque par les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.
- ❖ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle) avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.



## Mesures à appliquer

- ❖ Il n'est pas nécessaire de rechercher une distanciation stricte entre élèves de maternelle d'une même classe ou d'un même groupe. A l'école élémentaire et au collège, une distanciation d'un mètre doit être respectée dans les espaces clos entre chaque élève lorsqu'ils sont côte à côte ou qu'ils se font face. Au lycée, une distanciation d'un mètre doit être respectée en toute circonstance.
- ❖ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
  - privilégier le sens unique de circulation ;
  - à défaut, définir un sens de circulation prioritaire ;
  - limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique ;
  - prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, etc.).
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre au niveau des rampes pour limiter leur utilisation au collège et au lycée. Par exemple : rubalise autour des rampes ou, à défaut, prévoir une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ❖ Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- ❖ Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.
- ❖ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires, particulièrement au lycée.
- ❖ Port du masque par les personnels.
- ❖ Port du masque par les élèves au collège et au lycée.
- ❖ Conserver, dans la mesure du possible, les mêmes groupes d'élèves et d'enseignants.
- ❖ Limiter les changements de classe par les élèves. **Le format « 1 classe = 1 salle » est privilégié.** Préserver un fonctionnement par groupes d'élèves y compris le midi et pendant les pauses.



## **FICHE N°6 : CIRCULATIONS**

- ❖ Privilégier, dans la mesure du possible, le déplacement des personnels enseignants et non enseignants, plutôt que le déplacement des élèves.
- ❖ Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'établissement et leur fournir les consignes spécifiques.
- ❖ L'utilisation des distributeurs automatiques est permise en assurant une désinfection régulière ou par la mise à disposition de solutions hydroalcooliques, au collège et au lycée, pour une désinfection avant et après utilisation.



## Mesures à appliquer

- ❖ Privilégier la restauration collective dans les lieux habituels (cantine, réfectoire, autre).
- ❖ Organiser les flux et la densité des élèves en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves dans les écoles maternelles. S'agissant des élèves des écoles élémentaires et des collèges, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble et de respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres groupes. Les élèves des lycées respectent la distance d'un mètre minimum dans les espaces de restauration.
- ❖ La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau, etc.) est adaptée pour limiter les contacts.
- ❖ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ❖ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque.
- ❖ Nettoyer les sols et les surfaces une fois par jour.
- ❖ Nettoyer et désinfecter les tables après chaque service.
- ❖ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- ❖ L'utilisation éventuelle de fours à micro-ondes collectifs est possible (sous le contrôle d'un adulte à l'école primaire) en assurant une désinfection régulière des poignées et boutons de commande.
- ❖ L'usage des fontaines à eau est permis en assurant un nettoyage régulier.
- ❖ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ❖ Aérer le local de prise des repas avant et après, en ouvrant les fenêtres par exemple, ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.



## Mesures à appliquer

- ❖ Pour un groupe constitué ou une classe donné, la distanciation d'un mètre n'est plus recommandée (ni la règle des 4 m<sup>2</sup>) dans les espaces extérieurs.
- ❖ L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé si un nettoyage quotidien est assurée (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).
- ❖ Les jeux de contact et de ballon sont autorisés entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe à l'école et au collège. Ils sont proscrits au lycée.
- ❖ Éviter les croisements de classes et de niveaux :
  - échelonner les temps de récréation entre les classes ;
  - adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent ;
  - éviter les regroupements de niveaux différents ;
  - organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
- ❖ Port du masque par les personnels à l'école et par tous au collège et au lycée
- ❖ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.



## FICHE N°9 : ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

### Mesures à appliquer

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

#### Activités sportives

- ❖ Pour un groupe constitué ou une classe donnée, stables dans le temps, la distanciation d'un mètre n'est plus indispensable (ni la règle des 4 m<sup>2</sup>) pour la pratique sportive dans les espaces extérieurs ;
- ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- ❖ Une distanciation d'un mètre doit être respectée dans les douches des vestiaires.
- ❖ Le matériel partagé au sein d'une même classe ou d'un même groupe est permis lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).
- ❖ Les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs sont autorisés entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe à l'école primaire et au collège. Ils demeurent proscrits au lycée.
- ❖ Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.

#### Activités culturelles/manuelles

- ❖ Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyers en mettant à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter les règles de distanciation physique et en limitant le brassage.
- ❖ Le matériel partagé au sein d'une même classe ou d'un même groupe est permis lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).
- ❖ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection des visites de musées virtuels, etc.).



Préalable

L'accueil est élargi à l'ensemble des publics habituellement hébergés.

Mesures à appliquer

- ❖ Privilégier un fonctionnement de l'établissement par semaine (plutôt que par jour) pour limiter les déplacements et le brassage des élèves, en cas de besoin.
- ❖ Organiser un nettoyage quotidien, notamment des espaces collectifs.
- ❖ L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique :
  - définir les modalités d'occupation de l'internat en fonction du nombre d'élèves internes accueillis ;
  - La distance entre les lits est d'au moins 1 mètre. Les lits superposés peuvent être utilisés en inversant les couchages afin que les élèves y dorment « tête bêche » ;
  - renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique ;
  - veiller au bon équipement des sanitaires, notamment en savon liquide et, le cas échéant, fournir aux élèves des solutions hydroalcooliques en quantité suffisante ;
  - limiter les déplacements dans l'internat ;
  - neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage).
- ❖ Renforcer la formation des élèves au respect des gestes barrière.
- ❖ Veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs.
- ❖ Rappeler aux internes la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.
- ❖ Former le personnel en charge de la surveillance des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période.



## Mesures à appliquer

### Consignes générales pour l'ensemble du personnel

Pour mémoire, le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas pendant la circulation de l'établissement, ou pendant la récréation. Il peut néanmoins être porté dans les autres situations.

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins un mètre dans les espaces clos (*sauf entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe à l'école maternelle*).
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- ❖ Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- ❖ Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, etc.) partagé par plusieurs personnes pendant le travail.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ❖ Limiter, dans la mesure du possible, les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des professeurs, etc.).
- ❖ Aménager les bureaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4 m<sup>2</sup> par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, se trouve contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.).
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des mesures de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.



## **FICHE N°11 : PERSONNELS**

- ❖ Identifier la pièce ou l'espace dédié à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques et d'un point de lavage des mains.

### **Personnel accueil/vie scolaire**

- ❖ Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs.
- ❖ Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique.

### **Infirmier, service médical, SST**

- ❖ Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ou pour réaliser des soins.
- ❖ Mettre à disposition des thermomètres sans contact.

### **Cuisinier, agent de restauration, chef de cuisine**

- ❖ Rappeler les gestes barrière.
- ❖ Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- ❖ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- ❖ Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- ❖ Attribuer, dans la mesure du possible, des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux, etc.).
- ❖ Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par agent pour le transport de ses vêtements sales.
- ❖ Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel.



## FICHE N°11 : PERSONNELS

- ❖ Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.

### Agent technique de maintenance

- ❖ Préconiser un outillage individuel.
- ❖ Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- ❖ Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ❖ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

### Personnel extérieur à l'établissement

- ❖ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- ❖ Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
- ❖ Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention, et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

### Livraison (personnel extérieur)

- ❖ Privilégier la remise et la signature des documents sans contact entre les personnes.
- ❖ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.



## FICHE N°11 : PERSONNELS

### Locaux pour le personnel

#### Salle de réunion/salle des professeurs

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins un mètre.
- ❖ Nettoyer et désinfecter **au moins une fois par jour**.
- ❖ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ❖ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

#### Bureaux

- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.
- ❖ Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (par exemple : chacun se place au même endroit entre deux périodes de télétravail).
- ❖ Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- ❖ Veiller à la désinfection **quotidienne** du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.) ou mettre à disposition du gel hydroalcoolique.

#### Accueil de parents

- ❖ **Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.**



## FICHE N°12 : GESTION D'UN CAS COVID

### 1- En cas de survenue de symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs d'une infection Covid-19 sont :

toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc. (à différencier si possible des symptômes liés à des affections chroniques comme des allergies par exemple, avec l'aide des personnels de santé de l'éducation nationale).

#### Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce ou un espace dédié permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un médecin ou infirmier de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

#### En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.



## FICHE N°12 : GESTION D'UN CAS COVID

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

### 2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs d'une infection Covid-19 chez un adulte

#### Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un médecin ou infirmier de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

#### En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.



## **FICHE N°12 : GESTION D'UN CAS COVID**

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.